

<http://www.pressegauche.org/L-oeuvre-negative-du-neocolonialisme-francais-et-Europeen-en-Afrique-La-36611>



L'oeuvre négative du néocolonialisme français et Européen en Afrique. La politique migratoire : Une « tique » meurtrière

Date de mise en ligne : mardi 30 octobre 2018



- International - Afrique -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Le scénario de bateaux plein d'êtres humains errant en méditerranée de nombreux jours avant de pouvoir accoster dans un port européen tend à devenir récurrent. La couverture médiatique et politique de ces drames humains se déroule également avec les mêmes ingrédients argumentaires : « crise migratoire », « appel d'air », « afflux massif », etc. Ces « éléments de langage » pour reprendre le vocabulaire de la novlangue libérale ont comme objectif de justifier des politiques migratoires dites « réalistes » ou articulant « fermeté et humanité ».

Tiré du [blogue de l'auteur](#).

Les non-dits ou silences des discours médiatiques et politiques dominants sont tout aussi récurrents : silence sur les causes socio-économiques de ces migrations (néocolonialisme, guerres et interventions militaires occidentales, etc.), mutisme sur les besoins démographiques européens et ses conséquences en terme de besoin de main d'oeuvre dans les décennies à venir, occultation des effets de la précarisation des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Le consensus que l'on tente ainsi de construire contre « l'invasion » n'est en fait qu'un outil de la dérégulation généralisée libérale.

L'émigration-immigration comme « fille directe de la colonisation[i] »

Les premières traces d'une immigration africaine en France sont anciennes. Dès l'époque de l'esclavage des propriétaires emmènent avec eux certains de leurs esclaves pour leur séjour ou leur installation dans l'hexagone. Ces ancêtres des travailleurs immigrés destinés à servir de domestiques sont considérés comme suffisamment nombreux pour qu'une « déclaration pour la police des noirs » soit promulguée par le roi le 7 août 1777. Cette déclaration stipule :

Nous sommes informé aujourd'hui que le nombre des noirs s'y est tellement multiplié [en France], par la facilité de la communication de l'Amérique avec la France, qu'on enlève journellement aux colonies cette portion d'hommes la plus nécessaire pour la culture des terres, en même temps que leur séjour dans les villes de notre royaume, surtout dans la capitale, y cause le plus grands désordres ; et, lorsqu'ils retournent dans les colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance et d'indocilité, et y deviennent plus nuisibles qu'utiles. Il nous a donc paru qu'il était de notre sagesse de déférer aux sollicitations des habitants de nos colonies, en défendant l'entrée de notre royaume à tous les noirs. Nous voulons bien cependant ne pas priver ceux desdits habitants que leurs affaires appellent en France, du secours d'un domestique noir pour les servir pendant la traversée, à la charge toutefois que lesdits domestiques ne pourront sortir du port où ils auront été débarqués, que pour retourner dans la colonie d'où ils auront été amenés[ii].

Avec la colonisation et le développement des échanges entre la France et ses colonies c'est le travail dans la marine qui prend le relais des emplois domestiques. « Historiquement, c'est l'essor considérable du trafic maritime entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, rendant nécessaire l'embauche de travailleurs africains, qui a été à l'origine de l'émigration soninké vers la France[iii] »/résume l'économiste Flore Gubert. Cette première « filière » d'immigration issue de l'Afrique subsaharienne se complète ensuite par d'autres que le sociologue Mahamet Timera date et résume comme suit : 1) « une filière scolaire » dès le début du vingtième siècle de laquelle émergeront de nombreux mouvements et leaders indépendantistes ; 2) une « filière militaire » constituée dès la première guerre mondiale par la minorité d'indigènes qui restent sur le territoire français pour travailler ; 3) une « filière de travail » après la première guerre mondiale et surtout pour les besoins de la reconstruction de l'après seconde guerre mondiale[iv].

L'immigration en provenance de l'Afrique du Nord recouvre globalement les mêmes filières avec une précocité plus forte et une dimension quantitative plus importante. Essentiellement algérienne pendant longtemps, cette immigration est le résultat de la colonisation de peuplement qui caractérise l'Algérie avec en particulier sa dimension de spoliation terrienne. Dans un de ses livres Sayad restitue la correspondance entre ces deux histoires (celle de la dépossession foncière et celle de l'émigration-immigration[v]). Sur le plan quantitatif l'économiste Larbi Talha rappelle que « le rythme des expropriations a atteint son summum durant la période 1871-1881, qui suivit l'insurrection kabyle de 1871. En guise de châtement contre les tribus insurgées, pas moins de 500 000 ha furent alors arrachés, confisqués aux populations et, pour grande partie attribués gratuitement à 1183 familles alsaciennes immigrées en Algérie[vi] ».

Quant aux effets de cette dépossession, Sayad les décrit comme suit : « En s'attaquant aux structures foncières, elle a non seulement ruiné les fondements de l'économie traditionnelle, mais, à travers les coups qu'elle a porté inséparablement à la tribu et à l'organisation tribale, elle a désintégré la base sur laquelle reposaient l'ordre social ainsi que toute l'armature de la société originelle[vii] ». Dès les années 1890 des ouvriers Kabyles (région fortement touchée par le « séquestre des terres » c'est-à-dire leur confiscation suite à la révolte anticoloniale de 1871) sont présents dans les savonneries marseillaises puis dans les mines, les ports et les raffineries[viii]. Dès la veille de la première guerre mondiale l'immigration algérienne avoisine les 15 000 pour bondir ensuite à 100 000 dans l'entre-deux guerres[ix]. A titre comparatif l'immigration originaire d'Afrique subsaharienne atteint le chiffre de 15 000 en 1956[x].

Pendant toute l'ère coloniale la politique migratoire française pour cette immigration africaine ne se distingue pas de celle mise en oeuvre pour les autres immigrations. Elle se résume à une fonction de variable d'ajustement pour les besoins en forces de travail. L'historien Gérard Noiriel distingue ainsi trois grandes séquences depuis le XIXème siècle :

Elles correspondent chacune à une période d'expansion économique. La première vague date de la fin du XIXe siècle, durant le « boom » du Second Empire. La deuxième vague a lieu durant les années 1920. À la fin des années 1920, la France connaît le plus fort taux d'immigration au monde, devant les États-Unis. La troisième vague correspond aux Trente Glorieuses. Ces trois vagues d'expansion économique et d'afflux de migrants ont été suivies de ruptures brutales, lors des crises économiques qui les ont suivies[xi].

Si les deux premières séquences ont été essentiellement européennes, la suivante se caractérise par un appel massif et grandissant à l'immigration coloniale. Ceux que l'on appelle dès le début du siècle dernier « les travailleurs coloniaux » sont gérés par un ministère spécifique qui organise le recrutement dans les périodes de besoin mais aussi le rapatriement collectif vers la colonie ensuite. « Entre 1914 et 1918, plus de 225 000 coloniaux[xii] ont travaillés sur le sol français, en particulier dans les usines de guerre[xiii] » illustre l'historien Laurent Dornel. A l'issue de la guerre ces travailleurs coloniaux sont renvoyés dans leurs pays respectifs et remplacés par des travailleurs polonais ou italiens. « C'est la première politique d'immigration choisie[xiv] » commente Gérard Noiriel. Elle s'organise sur la base de la « race ». Le scénario se reproduit à l'identique pour la seconde guerre mondiale avec le même parage dans des camps et le même renvoi au pays après l'armistice :

A la veille de la seconde guerre mondiale, la IIIe République a de nouveau recours au recrutement des travailleurs maghrébins. Basé sur la loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre du 12 juillet 1938, une instruction de mai 1939, ordonne la réquisition de la main d'oeuvre coloniale. [...] Ainsi, dès le mois de d'octobre 1939, on introduit cinq milles travailleurs Marocains destinés aux travaux agricoles. Jusqu'à l'armistice, 14 000 Marocains et 6000 Algériens sont mis à disposition des entreprises travaillant pour les besoins de la défense nationale[xv].

Le traitement des coloniaux Indochinois qui se chiffrent à 20 000[xvi] est similaire. Le rapatriement souhaité de ces

travailleurs se heurte rapidement aux besoins de main d'oeuvres des reconstructions des après-guerres. L'Etat et le patronat font de nouveau appel à l'immigration. C'est ainsi dans l'entre-deux guerres que la France devient le premier pays d'immigration. « En 1931, au moment où la vague de choc de la grande crise atteint la France, il y a 7 % d'étrangers dans la population totale (sans compter les 123 000 Algériens ...)[xvii] » résume le sociologue Albano Cordeiro. Si 175 000 Algériens sont introduits en France entre 1922 et 1924, se sont surtout des immigrés européens qui arrivent en France pendant cette période (Italiens, Polonais, Espagnols et Belges essentiellement). La politique migratoire suivie est une nouvelle fois « l'immigration choisie ». L'État français signe des accords de main d'oeuvre avec la Pologne et l'Italie et les indigènes des colonies sont considérés comme indésirables. Un rapport parlementaire de 1920 résume comme suit cette politique : « Faire appel à la main-d'oeuvre d'origine européenne de préférence à la main-d'oeuvre coloniale ou exotique, en raison des difficultés d'ordre social ou ethnique que pourrait faire naître la présence sur le sol français d'éléments ethnographiques trop nettement distincts du reste de la population[xviii]. »

Il faudra attendre 1945 pour que la logique de « l'immigration choisie » sur un critère « racial » soit ébranlée. L'ampleur des besoins en main d'oeuvre pour la reconstruction est, bien entendu, le premier facteur expliquant cette mutation. « C'est l'ensemble des besoins économiques des pays européens qui provoque la demande de main d'oeuvre[xix] » souligne en 1947 le démographe Jacques Doublet. Il rappelle en outre que dès mars 1947 un accord avec l'Italie prévoit de faire appel à 200 000 travailleurs italiens. Le nombre d'étrangers en France augmente ainsi d'un million entre 1954 et 1965 passant de 4,09 % de la population à 5,48 %. Le second facteur est en lien avec le souci de consolider l'empire colonial. Cet objectif conduit à la fois à des réformes (abrogation du code de l'indigénat par exemple), à la guerre du Vietnam visant à reconquérir la colonie et enfin à encourager l'émigration vers la métropole compte tenu de la misère massive qui sévit dans les colonies. « La commission de plan Monnet envisageait de faire venir jusqu'en 1949, et pour des raisons surtout politiques, 90 000 travailleurs Nord-Africains sur les 310 000 travailleurs immigrés jugés nécessaires à la reconstruction[xx] » souligne l'historien Charles-Robert Ageron.

Ce n'est que dans la décennie 60 que l'immigration issue des anciennes colonies augmente significativement. Officiellement des accords sont signés avec les pays d'origine fixant des contingents chiffrés d'émigrés. Dans les faits cette politique de contingentement est abandonnée au profit d'une logique du « laisser faire-laisser aller » c'est-à-dire à la régularisation sur place des nouveaux arrivants. Les algériens, principale immigration postcoloniale de l'époque, passent ainsi de 360 000 en 1962 à 700 000 en 1975. Le ministre des affaires sociales, Jean-Marcel Jeanneney déclare ainsi en mars 1966 : « L'immigration clandestine n'est pas inutile car, si on s'en tenait à l'application stricte des accords internationaux, nous manquerions peut-être de main d'oeuvre[xxi]. »

L'âge de la « chair à patron » : 1960 - 1974

Les indépendances africaines surviennent dans la séquence de restructuration sans précédent de l'économie française. Toute la politique économique de L'État français est centrée sur l'émergence de grands groupes industriels français afin que ceux-ci puissent s'imposer dans la concurrence européenne que promeut le « Marché commun ». La première traduction de cette priorité étatique sera l'imposition « d'accords de partenariat » aux pays d'Afrique subsaharienne : imposition d'une politique monétaire dépendante du franc par le biais du franc CFA[xxii] ; priorité française pour l'exploitation et l'achat des minerais dits « stratégiques » par le biais des accords de défense[xxiii] ; orientation néocoloniale des politiques de développement vers des spécialisations agricoles et minières selon les besoins de l'économie française[xxiv] ; etc. Le résultat en sera un non-développement ou un mal-développement ou encore un développement extraverti des Etats africains indépendants produisant progressivement la hausse d'une « armée de réserve » de chômeurs dont une des traductions sera l'émigration vers d'autres pays africains d'abord puis à partir de la décennie 90 vers l'Europe. Le besoin de main d'oeuvre de l'économie française en voie de centralisation et de monopolisation ne sera pas comblé par une main-d'oeuvre subsaharienne. C'est vers les pays d'Afrique du Nord que s'orientent les recruteurs.

La seconde traduction de la politique étatique d'aide à l'émergence de multinationale française sera, en effet, d'assurer le recrutement de la main d'oeuvre dont elles ont besoin. Voici comment le Directeur de la Population et de la Migration, Monsieur Michel Massenet résume ce besoin de main d'oeuvre en février 1962 :

La concurrence dans le Marché commun ne sera supportable que si notre pays dispose d'une réserve de main-d'oeuvre lui permettant de freiner l'inflation salariale dont l'année 1961 a indiqué l'ampleur possible (...) Un apport de travailleurs jeunes non cristallisés par l'attachement à un métier depuis longtemps expérimentés ou par l'attrait sentimental d'une résidence traditionnelle augmente la mobilité d'une économie qui souffre des « viscosités » auxquelles elle se heurte dans tous les domaines mais surtout en matière de recrutement de main-d'oeuvre[xxv].

Les propos ont le mérite de la clarté. Ce n'est pas l'aspect quantitatif qui est essentiel dans la recherche des réponses mais l'aspect « qualitatif ». Le projet n'est ni plus ni moins que de hiérarchiser encore plus le marché du travail en instaurant une strate de travailleurs plus « mobiles », ne provoquant pas « l'inflation » c'est-à-dire « moins payés » et n'ayant pas « l'attrait sentimental d'une résidence ». Le projet est bien la constitution d'une main d'oeuvre ayant des droits et un statut d'exception. C'est à ce prix qu'a été réalisée la « modernisation » des trente glorieuses sans toucher significativement aux conquies sociaux de la classe ouvrière française. Les propos cités sont tirés d'un article au titre évocateur : « l'apport de la main d'oeuvre algérienne au développement économique français ». Il date d'avant l'indépendance algérienne mais celle-ci ne changera rien dans ce domaine tant la colonisation a laissé une économie dévastée.

Des accords bilatéraux seront ainsi signés avec chacun des trois pays d'Afrique du Nord pour assurer cet approvisionnement en prolétaires de seconde zone. On passe ainsi de 470 000 algériens en 1968 à 711 000 en 1974, de 90 000 marocains à 260 000 et de 60 000 tunisiens à 140 000[xxvi]. Les Nord-Africains ne sont pas les seuls que l'on destine à cette condition « sous-prolétaire ». En 1968 le nombre des Italiens (590 000) et des Espagnols (620 000) dépasse encore celui des algériens (on compte également à cette date 300 000 portugais et 130 000 polonais). De telle quantité suppose un contournement des règles officielles. Les grands groupes industriels privés ou d'Etat organisent eux-mêmes le recrutement en envoyant des missions sur place. Ainsi en 1948 l'Office National de l'Immigration contrôle l'introduction de 74 % de l'entrée des travailleurs étrangers mais il n'en contrôle plus que 23 % en 1966 et 18 % en 1968[xxvii]. Décrivant les recrutements patronaux de cette période, le journaliste et politique français Alain Griotteray, écrit : « C'est l'époque des camions et des autocars remplis de Portugais franchissant les Pyrénées pendant que les sergents-recruteurs de Citroën et de Simca transplantent des Marocains par villages entiers, de leur « douar d'origine » jusqu'aux chaînes de Poissy, de Javel ou d'Aulnay. Le phénomène fait inmanquablement penser à la traite des Noirs au XVème siècle. La comparaison revient d'ailleurs souvent[xxviii]. »

C'est donc au prix d'une hiérarchisation accrue de la classe ouvrière française et de l'instauration d'un marché segmentaire du travail que se réalise la « modernisation » de l'économie française. Ces immigrés contribue pour 50 % à la hausse de la population active de la période et ont construit pendant ces dites « trente glorieuses » l'équivalent d'un logement sur deux, 90 % des autoroutes du pays et une machine sur sept[xxix]. La période est celle, rappelons-le, où ces immigrés bâtisseurs de nos HLM habitent massivement en bidonvilles, meublés dégradés et autres taudis. En 1975, le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, Paul Dijoud, résumera comme suit l'apport décisif de ces sous-prolétares à la « modernisation » : « La venue de ces travailleurs a permis d'éviter que ne se crée un goulot d'étranglement dans certaines catégories d'emploi et que sans leur présence l'objectif d'industrialisation fixé par le VIème plan n'aurait pas pu être atteint[xxx] ».

Une des conséquences de cette politique de segmentation de la classe ouvrière en fonction de l'origine est de faciliter la reconversion de nombreux ouvriers professionnels autochtones en leur ouvrant les portes de l'encadrement de proximité des nouveaux OS immigrés. « C'est cet apport, résume le sociologue et démographe Claude-Valentin Marie, autant qualitatif que quantitatif, qui facilite au moins la période de la reconversion d'une partie des anciens ouvriers professionnels dans les fonctions d'encadrement des tâches parcellisées que développent en

masse la modernisation des équipements et l'extension du travail à la chaîne[xxxii]. » La sociologue Jacqueline Costa-Lascoux complète : « Les trente glorieuses verront se diversifier les flux migratoires, mais aussi s'aggraver le décalage avec la main-d'oeuvre nationale en cours de promotion sociale[xxxiii]. » Plus globalement l'ensemble de la société française bénéficie de la surexploitation de ces travailleurs immigrés. En effet pendant que s'installe cette strate de travailleurs ayant un traitement d'exception et vivant en bidonville et en taudis, le niveau de vie des français ne cesse de progresser. Pour la seule période 1960-1983 « le revenu national moyen par habitant passe de 5.888 F à 63.755 F, soit 10,8 fois plus en 23 ans, ce qui, déduction faite de la hausse des prix, représente une multiplication par 2,1 du revenu réel par tête[xxxiii] ».

On a pressé le citron, on peut jeter la peau : De l'âge du projet d'expulsion de masse (1973 - 1980) à celui des « sans-papiers »

Le « choc pétrolier » de 1973 révèle l'entrée des pays industrialisés dans une séquence de récession. Dans la logique capitaliste cette crise appelle de nouvelles restructurations pour maintenir et augmenter les profits. Ce sont justement les secteurs dans lesquels on a largement fait appel à l'immigration qui sont touchés par la fameuse « concurrence internationale » et la crise de surproduction qu'elle engendre : textile, charbonnage, sidérurgie, automobile, etc. Le retour à la « compétitivité internationale » est recherché dans une adaptation et une modernisation technologique qui suppriment des emplois et exigent des travailleurs un niveau de qualification plus élevé qu'auparavant. Avec Giscard d'Estaing s'ouvre un nouvel âge de la politique migratoire dont les termes perdurent jusqu'à aujourd'hui (fermeture des frontières, répression de l'immigration clandestine, intégration de l'immigration légale, aide au retour, etc.) :

Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, entre 1974 et 1981, marqua une étape nouvelle dans la politique d'immigration en lançant des procédures importantes de limitation de la main-d'oeuvre étrangère. Certes, la crise économique n'était pas l'élément déclencheur puisque, dès 1971, la circulaire Fontanet avait envisagé des mesures restrictives qui provoquèrent les premières mobilisations de « sans-papiers », deux ans avant le « choc pétrolier ». Mais l'annonce de la récession, coïncidant avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau président de la République, donna à ces orientations une tournure plus structurée et plus radicale [...] Désireux d'agir vite, le gouvernement Chirac nomma, dès le 7 juin 1974, André Postel-Vinay, secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, spécialement chargé des travailleurs immigrés. [...] Puis, tout aussi soudainement, une circulaire du 5 juillet 1974 ordonna la fermeture des frontières jusqu'à nouvel ordre : désormais l'Administration ne délivrait plus aucune autorisation de travail aux étrangers qui en faisaient la demande par voie légale./[xxxiv]

Pour les travailleurs étrangers déjà présents en France le « traitement d'exception » ne prendra pas fin. Traités exceptionnellement auparavant quant au niveau de salaire, de qualité de logement, de conditions de travail, d'accès à la formation, etc., ils seront désormais traités exceptionnellement en termes de propositions suite aux licenciements liés aux restructurations. Pour eux ce qui est privilégié c'est le « retour » au pays. Le premier ministre Raymond Barre annonce ainsi en avril 1977 la mise en oeuvre d'une prime de 10 000 francs pour inciter au retour. « De tous les pays européens de forte immigration, la France est le seul à avoir institué une procédure de retour volontaire avec assistance financière, vulgarisée sous la dénomination du « million » [xxxv] » rappelle André Lebon, un des chargés de mission de la direction de la Population et des migrations, dans le bilan qu'il tire en 1979. L'échec est complet : « entre 1977 et 1981, l'aide au retour n'avait été sollicitée que par environ 60 000 immigrés, en majorité des Portugais ou des Espagnols et seulement 4 % d'Algériens, cible principale des pouvoirs publics[xxxvi] » rappelle le sociologue Yvan Gastaud.

La tentation d'une méthode autoritaire pour assurer un « retour » rapide au pays d'origine n'épargne pas l'exécutif qui étudie sérieusement un plan de transfert massif des algériens. L'historien Patrick Weil révèle ainsi en 2014 l'existence d'un tel plan envisagé par Giscard d'Estaing et dont l'objectif était le retour de 100 000 algériens par an pendant cinq ans[xxxvii]. Le projet se heurte à une série d'obstacles : refus du gouvernement algérien de tout retour qui ne serait pas volontaire, nationalité française des enfants, opposition au sein même de la majorité devant ce qui

correspond de fait à une déportation de masse. « Valéry Giscard d'Estaing n'a pas été suivi dans son propre gouvernement, ni par son premier ministre Raymond Barre, ni par ses alliés politiques, parce qu'en 1975, il n'est plus possible de faire ce qu'on pouvait faire dans les années 1930[xxxviii] » résumant les auteurs.

L'existence d'un tel plan de déportation résume la vision exclusivement utilitariste qui domine la période. Réduit à sa seule dimension de force de travail brute, sans odeur et sans saveur, sans enfants et sans subjectivité, le travailleur immigré est tout simplement chosifié. Il est une chose à qui l'on peut utiliser puis renvoyer au gré des aléas économiques et des mutations des rapports de force politique. L'échec du plan révèle pour sa part l'enracinement en France. La tentative de gérer des femmes, des hommes et des enfants comme de la simple marchandise que l'on renvoi quand on le souhaite s'est confrontée aux réalités humaines, aux processus d'enracinement s'enclenchant dès le premier pas en France (et même disait Sayad dès la première idée du départ au pays), aux projets familiaux, aux enfants, etc.

L'impossibilité d'un renvoi massif conduit la politique migratoire officielle à une logique duelle. Officiellement il s'agit de durcir les conditions d'entrées pour les nouveaux arrivants afin prétend-on d'intégrer les immigrés déjà présent sur le territoire. L'ère des sans-papiers commence son long chemin avec ses mythes d'une fermeture possible des frontières et d'une immigration zéro et sa réalité d'une main d'oeuvre sans droits permettant des surprofits pour les secteurs économiques non dé-localisables (service à la personne, restauration, bâtiment, etc.). Dans un contexte d'aggravation des conditions d'existence dans les pays d'origines la dite « fermeture des frontières » signifie objectivement le choix de développer l'immigration dite « illégale ». Dans la même période en effet les politiques néocoloniales des pays européens ont mis fin aux progrès sociaux que connaissaient les pays africains depuis les indépendances :

La situation économique et sociale en Afrique s'inscrit depuis le milieu des années 60, et surtout depuis le début des années 1980, dans une dynamique de régression qui s'exprime nettement par le recul à grande échelle des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et du revenu par habitant. Ainsi, pour l'ensemble de l'Afrique, le taux de croissance du PIB, qui se situait aux environs de 6 % par an entre 1965 et 1970, est passé à près de 0 % à la fin des années 80 et au début des années 1990, avec cependant de gros écart entre les pays d'Afrique du Nord, d'Afrique australe et le reste du continent, surtout l'Afrique de l'Ouest et sahélienne. [...] Le dernier rapport annuel sur les pays les moins avancés publié par la CNUCED en 2002 indique que la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté [...] est passée de 56 % dans la période 1965-1969 à 65 % dans la période 1995-1999[xxxix].

L'endettement, les plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, la mise en place de l'OMC et de ses règles ultralibérales s'ajoutent à la Françafrique, au Franc CFA et aux autres mécanismes néocoloniaux pour plonger le continent dans la régression. La fin des équilibres issus de la seconde guerre mondiale avec la disparition de l'URSS, ouvre en outre, une période d'exacerbation de la concurrence pour le contrôle des ressources en hydrocarbures et en minerais stratégiques avec en conséquence un nouveau cycle de guerres ouvertes, de guerres civiles et de interventions militaires occidentales. A l'immigration maghrébine déjà ancienne s'ajoute en conséquence une immigration subsaharienne croissante. Sur le plan quantitatif l'immigration originaire d'Afrique subsaharienne est à la fois minoritaire et en progression depuis la décennie 80 : « Les migrants originaires d'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire les personnes nées en Afrique subsaharienne, de nationalité étrangère à la naissance, et résidant actuellement en France, représentaient environ 570 000 personnes en 2004. Il faut rajouter à ce chiffre les personnes en situation irrégulière, non déclarées dans les statistiques publiques, et dont la proportion est estimée à 10 % des migrants. Cette immigration subsaharienne a connu au cours des vingt dernières années un essor important, cependant les subsahariens ne représentent que 12 % de l'ensemble des immigrés en France[xi] » résume une étude du Centre Population et Développement (CEPED) en 2010.

L'âge européen

La décennie 80 voit également s'enclencher une politique européenne en matière « d'asile et d'immigration » qui n'ira qu'en se consolidant. Sans être exhaustif, il n'est pas inutile, d'en rappeler quelques traits essentiels qui ne sont pas sans lien avec la transformation de la Méditerranée en cimetière géant : la surveillance militaire de la méditerranée, la sous-traitance de la répression aux pays riverains de cette mer et l'approche dite « hotspot ».

L'armée contre les damnés de la terre

La mise en place puis l'élargissement de l'espace Schengen s'accompagne d'une campagne de communication sur l'existence d'une poussée migratoire de grande ampleur du fait des changements en Europe de l'Est. Au courant migratoire du Sud s'ajouterait désormais celui de l'Est avec en conséquence un danger de « submersion ». Les attentats du World Trade Center en septembre 2001 puis les « printemps arabes » et la guerre en Lybie multiplient encore ces déclarations en leur ajoutant une teneur de plus en plus anxiogène. L'objectif d'un tel discours est de légitimer la nécessité d'une coopération policière transfrontalière. Celle-ci se traduira d'abord par une série de mesures avant de déboucher sur la mise en place de l'agence FRONTEX en 2004 : harmonisation de la politique des visas en mars 2001 ; inclusion des compagnies de transports dans les contrôles migratoires en 2002 ; création du SCIFA (Strategic Committee On Immigration, Frontiers and Asylum - Comité Stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile) en 2002 ; création d'un réseau d'officiers de liaison « immigration » pour lutter contre l'immigration « clandestine » en février 2004.

L'agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) est pour sa part créée en 2004 avec pour mission comme son nom l'indique de coordonner et de renforcer le contrôle de l'immigration aux frontières extérieures. Les moyens qui lui sont affectés ne cesseront de croître. Il passe ainsi de 19.2 millions euros en 2006 à 94 millions en 2013. Dotée de moyens militaires l'agence possède en 2010 : « vingt-six hélicoptères, vingt-deux avions légers et cent treize navires, ainsi que de quatre cent soixante-seize appareils techniques utilisés pour lutter contre l'immigration « clandestine » : radars mobiles, caméras thermiques, sondes mesurant le taux de gaz carbonique émis, détecteurs de battements de coeur, radar PMMW (Passive Millimetric Wave Imager), etc[xli]. »

Le résultat d'un tel déploiement de moyen est d'imposer aux réfugiés des routes de plus en plus dangereuses se traduisant par une hausse vertigineuse du nombre de décès lors des traversées. Caroline Intran du CIRE et Anna Sibley de la FASTI résumant comme suit le résultat de l'agence : « Une des fonctions de Frontex est d'empêcher les migrants d'atteindre les territoires européens : à cette fin, non seulement elle intercepte les personnes en « franchissement irrégulier » de la frontière Schengen, en application du code du même nom, mais elle a mis en place un véritable réseau de renseignement, chargé de « l'analyse de risque », qui permet d'anticiper les routes migratoires, et de poster des agents aux points frontaliers les plus « risqués[xlii] ».

Interception des embarcations, refoulements, charters d'expulsions, etc., telles sont les véritables raisons de la hausse des victimes lors des traversées.

La sous-traitance de la répression

L'agence Frontex qui change de nom en 2016 (pour devenir « l'Agence européenne des garde-côtes et gardes-frontières) dispose également du pouvoir de signer directement des accords avec les pays riverains de la méditerranée. Ces accords s'ajoutent et complètent ceux que l'Union Européenne impose depuis la décennie 2000 aux pays africains. Ces accords se sont multipliés depuis cette date : accord de Cotonou avec les Etats dits « ACP » (Afrique, Caraïbe, Pacifique) en 2000 ; accord dit de « Partenariat pour la mobilité » en 2013 avec le Maroc et en 2014 avec la Tunisie ; Processus dit de « Khartoum » avec les pays de la Corne de l'Afrique et l'Egypte en 2015 ; etc.

L'objectif de ces accords n'est rien d'autres qu'une externalisation des frontières européennes c'est-à-dire concrètement une sous-traitance de la répression. Insérés dans une dépendance néocoloniale ces pays sont contraints d'accepter cette mission sous peine de rétorsion économique. De manière significative les termes de « partenariat » et de « coopération » sont utilisés indiquant ainsi les moyens de chantages de l'Union Européenne pour les pays qui, seraient récalcitrants : chantage sur l'aide, sur l'accès aux marchés européens, sur la dette, etc. Le 16 septembre 2018 l'Union Européenne reconnaissait le bon élève qu'est Maroc en lui octroyant une aide évaluée à 275 millions de dollars. Le porte-parole du gouvernement marocain Mustapha El Khalfi s'en félicite en rappelant qu'en 2017 se sont 65 000 tentatives de « migrations illégales » qui ont été empêchées par les autorités marocaines. « Ce nouveau coup de pouce, complètent la journaliste Syrine Attia, s'ajoute à celui du 6 juillet dernier, lorsque la commission européenne avait débloqué 90,5 millions d'euros pour le financement de trois nouveaux programmes relatifs à la gestion des frontières et à la migration en Afrique du Nord. Au total, 461 millions d'euros ont été alloués à la région afin de financer 19 programmes d'aide à la gestion des frontières mais aussi à la protection des réfugiés et des migrants »[xliii].

C'est en 1998 que l'Union européenne formalise cette stratégie d'externalisation de la répression et du contrôle dans un document du Conseil de l'Europe intitulé « Strategy paper on immigration and asylum policy » (Document de stratégie sur la politique d'immigration et d'asile). Celui-ci propose l'établissement de trois zones tampons autour de l'Espace Schengen : La première est constituée des pays voisins associés à l'Union Européenne à qui il est demandé de s'associer et de copier la politique européenne. La seconde composée de la Turquie et des pays de l'Afrique du Nord de qui il est attendu un contrôle et une expulsion des réfugiés. La troisième est composée des pays de l'Afrique subsaharienne de qui il est exigé d'accepter le rapatriement de leurs citoyens. Comme le souligne Lorenzo Gabrielli nous sommes bien en présence d'une sous-traitance du sale boulot : « L'exportation du modèle européen de politique migratoire vise, en premier lieu, à déléguer vers les pays tiers la responsabilité du contrôle des flux migratoires vers l'Europe. Dans un deuxième temps, l'objectif est de pousser l'implémentation effective de ces modèles pour créer des zones tampon de protection autour de l'Europe.[xliv].

Quant à ceux qui parviennent quand même à franchir la méditerranée, ils seront « accueillis » dans des centres de confinement des pays de L'Union Européenne dits de « première ligne » (Grèce, Italie, Hongrie) euphémiquement renommés « Hotspot ». Il s'agit en fait de véritables camps de détention :

L'« approche hotspots » est l'une des réponses à ce que l'Union européenne a appelé la « crise migratoire » de 2015. [...] L'« approche hotspots » s'est rapidement traduite, dans les deux pays où elle a été déployée, l'Italie et la Grèce, par la création de centres de confinement - lorsqu'il ne s'est pas agi de centres de détention -, générateurs de violences, surpeuplés et sous-équipés, où le tri des arrivants s'effectue au mépris des règles européennes et internationales en matière d'accueil des demandeurs d'asile et de traitement de leurs demandes[xlv].

Les immigrations contemporaines qu'elles soient « politiques » ou « économiques » sont toutes le résultat des relations structurellement inégales entre le centre dominant et la périphérie dominée. Le développement ou la richesse des uns est dans le même temps le mal-développement ou la pauvreté des autres. Ces contextes historiques, économiques et politiques sont à prendre en compte pour se situer dans le débat actuel sur le mot d'ordre de « liberté de circulation et d'installation ». Il convient d'abord de préciser que l'émigration de masse n'est ni une aspiration, ni une revendication en Afrique. Les idéaux sur ce continent comme ailleurs restent de « vivre et travailler au pays ». Cette émigration est un phénomène spontané (le discours sur les passeurs occulte que l'Offre de passage n'existe que parce qu'il y a Demande) ne se produisant que sous l'empire d'une nécessité de survie (économique ou de guerre). La solution définitive ne sera donc jamais la libre circulation et la libre installation à moins d'accepter l'ordre néocolonial reliant les pays d'émigration et ceux d'immigration. Souligner cela n'autorise cependant pas à refuser la libre circulation et la libre installation tant que nos économies continueront de se construire sur la ruine des pays d'origine.

Il convient ensuite de répondre à l'argument central conduisant des acteurs politiques se revendiquant de la « gauche » à s'opposer à ces revendications. Il est ainsi mis en avant le fait que ces « migrants » sont utilisés par le capital pour accroître la concurrence entre les travailleurs. Le constat n'est pas faux mais il ne signifie rien sans une précision du diagnostic. Ce qui permet cette concurrence c'est l'existence d'une inégalité de droits entre travailleurs, d'une part, et de discriminations raciste, d'autre part, et non l'existence d'une immigration même importante.

Il convient enfin de faire exploser le cadre du débat imposé par l'extrême droite depuis de nombreuses années centré sur l'idée d'un « seuil de tolérance » dépassé. Non seulement les sociétés industrialisées n'ont pas dépassé ce pseudo seuil mais un simple regard sur les évolutions démographiques indique le besoin d'apports en immigration importants pour les décennies à venir. Non seulement il n'y a aucune « crise migratoire » mais le discours sur cette pseudo crise conduit inévitablement à justifier une politique de non régularisation des sans-papiers.

La question réelle n'est pas une illusoire fermeture des frontières, mais le coût du discours sur la fermeture des frontières : coûts humains engloutis en méditerranée, coûts sociaux par le sort des survivants à qui s'impose un statut de sous-citoyennetés. Ce qui est utopique aujourd'hui et même irrationnel est l'idée même d'une fermeture des frontières. Cette première utopie est couplée à une seconde : celle d'une fermeture des frontières pouvant se mettre en oeuvre de manière « humanitaire » en respectant la dignité des personnes. Dans le monde inégal d'aujourd'hui cette fermeture signifie objectivement l'acceptation de la violence contre des victimes c'est-à-dire un « ensauvagement de l'Europe » pour reprendre une expression de Césaire. Le caractère utopique n'est pas où il semble être en apparence.

Notes

[i] Abdelmalek Sayad, Une immigration exemplaire, La double absence - Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Seuil, Paris, 1999, p. 102.

[ii] Déclaration pour la police des noirs, promulguée à Versailles le ,9 août 1977 et enregistrée au Parlement de Paris le 27 août, in Alfred Jourdan, Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution française, document 733, volume 25 du 10 mai 1777 au 31 décembre 1778, Plon Frères, Paris, 1822, pp. 81-82.

[iii] Flore Gubert, (In) cohérence des politiques migratoires et de codéveloppement françaises, Politique Africaine, n° 109, 2008/1, p. 44.

[iv] Mahamet Timera, L'immigration africaine en France : regard des autres et repli sur soi, Politique Africaine, n° 67, 1997/10, p. 43.

[v] Abdelmalek Sayad et Alain Gilette, L'immigration algérienne en France, Entente, Paris, 1984 (1ère éditions 1976), pp. 15-38 et 69-85.

[vi] Larbi Talha, Maghrébins en France : émigrés ou immigrés ?, éditions du CNRS, Paris, 1983, p.3 13.

[vii] Abdelmalek Sayad, Récapitulation, La double absence, op. cit., p. 419.

[viii] Voir sur cet aspect mon article, L'immigration algérienne au temps de la colonisation, Hommes et Migrations, n° 1244, juillet-août 2003, pp. 6-11.

[ix] René Galissot, *Le Maghreb de traverse*, Bouchene, Alger, 2000, p. 292.

[x] Flore Gubert, (In) cohérence des politiques migratoires et de codéveloppement françaises, op. cit., p. 45.

[xi] Gérard Noiriel, *Une histoire du modèle français d'immigration*, *Regard croisé sur l'économie*, n° 8, 2010/2, p. 32.

[xii] 78 500 algériens, 35 500 marocains, 18 000 tunisiens, 49 000 indochinois, 37 000 chinois, 4500 malgaches, etc.

[xiii] Laurent Dornel, *Les usages du racialisme. Le cas de la main d'oeuvre coloniale en France pendant la première guerre mondiale*, *Genèses*, n° 20, septembre 1995, p. 48.

[xiv] Gérard Noiriel, *Une histoire du modèle français d'immigration*, op. cit., p. 36.

[xv] Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy*, Paris, 2014, p. 104.

[xvi] Liêm-Khê Luguern, *Camps de travailleurs coloniaux de la seconde guerre mondiale en France. Le cas des « camps de travailleurs indochinois »*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01406148/document>, consulté le 6 septembre 2018 à 16 h 15.

[xvii] Albano Cordeiro, *Pourquoi l'immigration en France ?*, OMMC, Créteil, 1981, p. 53.

[xviii] Rapport de Laurent Bonneval du 25 septembre 1920 cité par Jean Charles Bonnet, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, n° 7, 1976, p. 76.

[xix] Jacques Doublet, *Mouvements migratoires d'après-guerre*, *Population*, n° 2-3, 1947, p. 508.

[xx] Charles-Robert Ageron, *L'immigration Maghrébine en France. Un survol historique*, *Vingtième siècle*, n° 7, 1985, p. 60.

[xxi] J M Jeanneney, *les échos* du 29 mars 1966, cité in Claude-Valentin Marie, *Entre économie et politique : le « clandestin »*, une figure sociale à géométrie variable, *Pouvoir*, n° 47, novembre 1988, p.78.

[xxii] Voir sur cet aspect notre article : *L'oeuvre négative du néocolonialisme français et européen en Afrique. Le Franc CFA une monnaie coloniale, servile et prédatrice*, <https://bouamamas.wordpress.com/2018/07/20/oeuvre-negative-du-neocolonialisme-francais-et-europeen-en-afrique-le-franc-cfa-une-monnaie-coloniale-servile-et-predatrice/>, consulté le 17 septembre à 14 h 00.

[xxiii] Voir sur cet aspect notre article : *L'oeuvre négative du néocolonialisme français et européen en Afrique. Les Accords de défense : de la Garnison à la Projection*, <https://bouamamas.wordpress.com/2018/08/15/oeuvre-negative-du-neocolonialisme-francais-et-europeen-en-afrique-les-accords-de-defense-de-la-garnison-a-la-projection/>, consulté le 17 septembre 2018 à 14 h 05.

[xxiv] Voir sur cet aspect notre article : *L'oeuvre négative du néocolonialisme français et européen. Les Accords de Partenariat Economique (APE) : de la Françafrique à l'Eurafrrique*,

<https://bouamamas.wordpress.com/2018/08/05/loeuvre-negative-du-neocolonialisme-francais-et-europeen-en-afrique-les-accords-de-partenariat-economique-franc-ape-de-la-francafrique-a-leurafrique/>, consulté le 17 septembre 2018 à 14 h 10.

[xxv] Michel Massenet, L'apport de la main d'oeuvre algérienne au développement économique français, Bulletin du SEDEIS (Société d'Etude et de Documentation Economiques Industrielles et Sociales, n° 810, Supplément n° 1, 1er février 1962, pp. 23-25.

[xxvi] Les chiffres cités dans cette partie sont issus de l'article de Paul Muzar, La contribution des travailleurs étrangers au développement industriel de la France de 1850 à nos jours, Migrations Société, vol 10, n° 58-59 (juillet-octobre 1998).

[xxvii] Yves Lequin (dir.), Histoire des étrangers et de l'immigration en France. La politique d'immigration en France, Larousse, Paris, 1988, p. 4-5

[xxviii] Alain Griotteray, Les immigrés : Le choc, Plon, Paris, 1985, p. 32.

[xxix] Jean Luc Richard, « Trente glorieuse » : Quand les immigrés devaient « rapporter », Homme et Migration, n° 1221, septembre-octobre 1999, p. 13.

[xxx] Paul Dijoud, La nouvelle politique de l'immigration, Paris, Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, 1976.

[xxxi] Claude-Valentin Marie, Entre économie et politique : le « clandestin », une figure sociale à géométrie variable, Pouvoirs, n° 47, novembre 1988, p. 77.

[xxxii] Jacqueline Costa-Lascoux, Les aléas des politiques migratoires, Migrations-Société, n° 117-118, 2008/3, p. 67.

[xxxiii] Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC), Les revenus des Français : la croissance et la crise (1960-1983) Documents du CERC, n° 77, La Documentation française, Paris, 4ème trimestre 1985.

[xxxiv] Yvan Gastaut, Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995), Vingtième siècle, n° 84, 2004/4, p. 108.

[xxxv] André Lebon, L'aide au retour des travailleurs étrangers, Economie et Statistique, n° 113, 1979, p. 37.

[xxxvi] Yvan Gastaut, Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995), Op. cit., p. 109.

[xxxvii] Patrick Weil et Nicolas Truong, Le sens de la République, Grasset, Paris, 2014.

[xxxviii] Ibid, p. 18.

[xxxix] Mehdi Lahlou, Les migration des africains subsahariens entre Maghreb et Union Européenne : conditions et effets, in Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF), Les migrations internationales. Observation, analyse et perspectives, PUF, Paris, 2007, p. 443.

[xl] Meider Couillet, Les Africains subsahariens vivant en France. Caractéristiques sociodémographiques et accès aux soins, Working Papers du CEPED, n° 9, 2010, p. 2.

[xli] Claire Rodier, Frontex. La petite muette, Vacarme, n° 55, 2011/2, pp. 36-37.

[xlii] Caroline Intran et Anna Sibley, Faire sombrer Frontex, Plein Droit, n° 103, 2014 /4, p. 40.

[xliii] Syrine Attia, Migrants : la France préconise une aide financière en faveur de l'Algérie et du Maroc, Jeune Afrique du 18 septembre 2018,
<https://www.jeuneafrique.com/631362/societe/migrants-la-france-preconise-une-aide-financiere-en-faveur-de-lalgerie-et-du-maroc/>, consulté le 23 octobre 2018 à 17 h 00.

[xliv] Lorenzo Gabrielli, Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'union européenne avec l'Afrique, Politique Européenne, n° 22, 2007/ 2, p. 157.

[xlv] Claire Rodier, Les faux semblant des hotspots, La Rervue des droits de l'homme, 13/2018,
<https://journals.openedition.org/revdh/3375>, consulté le 24 octobre 2018 à 9 h 50.